

REGLEMENT COMPLET DU « DEFI ECOSYSTEM »
Opération écocitoyenne et solidaire destinée aux élèves de Cycle
2 et Cycle 3 - 2022-2023

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

ecosystem, société par actions simplifiée à capital variable de 240.000 euros, dont le siège social est situé 34-40 Rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 830 339 362, représentée par Madame Nathalie YSERD en tant que Directrice Générale (ci-après dénommée « **ecosystem** ») organise en France du 1^{er} septembre 2022 au 8 juillet 2023, en partenariat avec l'association ELECTRICIENS SANS FRONTIERES, un projet pédagogique et solidaire intitulé « **Le Défi ecosystem** » (ci-après dénommé le « **Défi ecosystem** »), à destination des écoles élémentaires, collèges et des collectivités locales, prenant la forme de défis à réaliser..

ecosystem est un éco-organisme agréé pour la gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ménagers (catégories 1 à 6 et 8) et des DEEE professionnels (catégories 1, 2, 4, 5 et 6), mais aussi pour la gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) de la catégorie 2, à savoir les petits extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice (PAE).

La participation au **Défi ecosystem** emporte l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Description et objet du Défi ecosystem

Le Défi ecosystem a pour objet la sensibilisation des enfants aux enjeux de la seconde vie des équipements électriques et électroniques et des ampoules ainsi qu'à la solidarité via la réalisation par les participants d'activités pédagogiques rattachées à la mise en œuvre par ELECTRICIENS SANS FRONTIERES de projets d'aide au développement en matière d'accès à l'électricité et/ou à l'eau soutenus financièrement par **ecosystem**. Le **Défi ecosystem** est collectif, plus il y a d'écoles et de groupes périscolaires participants qui relèvent des « défis », plus il y aura de chances de soutenir des projets.

Un site web dédié à l'opération est mis à disposition des participants : www.ledefi.eco (ci-après le « Site »).

Le règlement du **Défi ecosystem** peut être obtenu gratuitement sur le Site pendant la durée du **Défi ecosystem**.

2.2 Conditions et modalités de participation au Défi

La participation au **Défi ecosystem** est gratuite, et sans obligation d'achat.

La participation au **Défi ecosystem** est réservée aux classes et aux groupes périscolaires des cycles 2 et 3 (CP-6^{ème}) des écoles élémentaires, collèges et groupes périscolaires municipaux, sur tout le territoire français (métropole et DROM COM).

L'enseignant ou l'animateur périscolaire et les enfants de chaque classe ou groupe périscolaire participant(s) sont invités à relever au minimum trois (3) défis, au choix parmi une liste proposée de 9 défis. La liste des défis est jointe en annexe.

Pour participer, chaque enseignant ou animateur périscolaire est invité à compléter en ligne un formulaire d'inscription des classes ou des groupes périscolaires qu'il trouvera sur le Site : www.ledefi.eco.

Chaque classe ou groupe périscolaire participant(e) recevra à sa demande un kit d'outils à partir du 8 septembre 2022 pour réaliser les défis proposés.

Chaque kit est composé d'outils communs aux cycles 2 et 3 :

- 1 guide de l'enseignant ;
- 1 cahier d'activités par élève ;
- 1 mini-boîte de recyclage à construire et décorer par élève ;
- 1 jeu des 5 familles par élève ;
- 1 maquette de journal à compléter par la classe ;
- 4 affiches informatives recto/verso pour la classe ;
- 1 affiche planisphère ;
- 1 affiche du projet.

L'envoi d'un kit est déclenché suite à l'inscription du directeur d'établissement, de l'enseignant ou de l'animateur périscolaire, une fois que ce dernier a créé une classe ou un groupe, en indiquant le niveau scolaire et le nombre d'élèves. Si le directeur d'établissement, l'enseignant ou l'animateur périscolaire souhaite faire participer plusieurs classes ou groupes au **Défi ecosystem**, il lui suffit de demander l'ajout de classes ou groupes, via le formulaire dédié, disponible dans son espace personnel.

Pour les classes inscrites lors du **Défi ecosystem** en 2021-2022 et qui n'ont pas validé de défi sur leur espace personnel, l'envoi de kit pédagogique n'est pas automatique :

- Les enseignants qui n'ont pas mené les activités peuvent utiliser les kits obtenus mais non utilisés sur 2021-2022 ;
- Ceux qui avaient utilisé les kits peuvent demander via le formulaire dédié à recevoir de nouveau les supports.

Le participant dépose au fur et à mesure de la réalisation des défis, les « preuves d'action ». L'envoi se fait en ligne sur le Site, dans un espace privé « Mon compte » réservé à chaque classe ou groupe inscrit (sécurisé par un identifiant et un mot de passe) et doit avoir lieu avant la fin du **Défi ecosystem**.

Après examen des preuves d'actions par **ecosystem**, chaque défi est validé ou renvoyé à la classe ou au groupe périscolaire pour être complété.

La communication des résultats du nombre de défis validés et du nombre de projets d'électrification d'écoles par ELECTRICIENS SANS FRONTIERES se fait automatiquement sur le Site. La communication des réalisations des projets d'électrification d'écoles par ELECTRICIENS SANS FRONTIERES s'exerce à travers l'envoi d'emails aux participants, au plus tard le 7 juillet 2023.

Chaque enseignant/animateur périscolaire participant se charge de faire remplir les autorisations parentales de diffusion d'images des enfants de la classe ou du groupe périscolaire fournies par l'établissement scolaire ou la Mairie, s'il souhaite photographier les élèves lors des activités et ainsi

pouvoir charger les images sur le Site afin de valider les défis réalisés. Les photos déposées comme preuves ne servent qu'à valider les défis, et ne sont pas diffusées par **ecosystem**. Si **ecosystem** souhaite exceptionnellement utiliser une de ces images, une demande d'autorisation d'utilisation est transmise à l'enseignant, et l'utilisation de l'image est strictement conditionnée à la réception de l'autorisation dûment signée par les parents de chaque enfant visible sur la photo.

ecosystem s'engage à ne plus utiliser et à supprimer les données personnelles listées ci-dessus (photographies, noms, prénoms, adresse mail) à compter du 30 septembre 2023.

ecosystem ne pourrait en aucun cas être responsable d'une diffusion d'images d'enfants participant au projet, diffusion qui résulte de la seule volonté de l'enseignant ou de l'animateur participant.

Le nombre de classes et groupes périscolaires participants est limité en proportion du nombre de kits pédagogiques pouvant être distribués par ecosystem (4.500 kits distribués).

La date limite d'inscription au **Défi ecosystem**, pour sa 10^{ème} édition (année scolaire 2022-2023) est le 31 mai 2023 (sauf épuisement des stocks de kits pédagogiques avant cette date).

2.3. Validité de la participation au Défi ecosystem

Les documents et informations fournis par le participant doivent avoir été collectés loyalement, être valides, exhaustifs, exacts et sincères.

Toute participation qui ne respecterait pas les termes du présent règlement, de la loi applicable ou faite par des moyens frauduleux, est considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cadre, le participant autorise **ecosystem** à procéder, dans le strict respect de l'article 9 du code civil, à toutes vérifications relatives aux informations transmises dans le cadre de sa participation au **Défi ecosystem**.

ARTICLE 3 : SOUTIEN APORTE PAR ECOSYSTEM AUX MISSIONS D'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES

Pendant la durée de l'opération « **le Défi ecosystem** », **ecosystem** apporte un soutien financier à ELECTRICIENS SANS FRONTIERES, association loi 1901, pour la mise en œuvre de ses projets d'aide au développement en matière d'accès à l'électricité et/ou à l'eau.

Ce soutien financier est dédié exclusivement à la mise en œuvre par ELECTRICIENS SANS FRONTIERES de trois (3) projets d'électrification ou d'accès à l'eau.

Les missions sont enclenchées par paliers de 1.000 défis validés, les missions devant être définies avec ELECTRICIENS SANS FRONTIERES.

Si l'opération rencontrait un vif succès auprès des écoles et des groupes périscolaires (nombre d'écoles et groupes périscolaires participants supérieurs à l'estimation) un nouveau projet à soutenir pourrait être sélectionné conjointement par ELECTRICIENS SANS FRONTIERES et **ecosystem**.

En cas de crise sanitaire (notamment liée au Covid) et/ou en cas de force majeure rendant impossible la réalisation d'un projet sélectionné (contexte politico-économique du pays, conditions de sécurité non garanties, etc.), **ecosystem** et ELECTRICIENS SANS FRONTIERES

conviennent de se rencontrer pour sélectionner un nouveau projet, en remplacement du projet irréalisable.

Afin de présenter les enjeux de la solidarité internationale, les actions d'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES et l'importance de l'électricité dans les pays en développement, les bénévoles d'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES qui se porteront volontaires, sont invités à intervenir auprès des classes et des groupes périscolaires dans les écoles qui auront choisi de participer à l'opération durant l'année scolaire 2022-2023.

Les interventions durent entre 1h00 et 2h00. Elles sont programmées en fonction du lieu de résidence des bénévoles volontaires et de leur disponibilité. Il est possible que des demandes d'intervention ne puissent pas être honorées ; certaines zones géographiques n'accueillent aucun bénévole d'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES (exemple : Mayotte, Guadeloupe), et les plannings des bénévoles ne sont pas toujours compatibles avec ceux des participants. Les interventions peuvent être réalisées par visioconférence.

ELECTRICIENS SANS FRONTIERES s'engage à fournir à **ecosystem** un budget détaillé, un suivi mensuel et la preuve en toute transparence, de la bonne réalisation de l'électrification des trois (3) projets précités pour le montant alloué par **ecosystem**. Dans la mesure du possible, ELECTRICIENS SANS FRONTIERES fournit des images et des témoignages des bénéficiaires à **ecosystem** qui les mettra à disposition sur le Site.

En cas de non-réalisation d'un ou plusieurs projets, la somme allouée correspondante à ELECTRICIENS SANS FRONTIERES serait alors rétrocédée à **ecosystem** en juin 2023.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

4.1 ecosystem ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de crise sanitaire (notamment liée au Covid) et/ou en cas de force majeure, elle était amenée à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler le **Défi ecosystem**.

4.2 ecosystem ne peut être tenue pour responsable :

- de la perte par le participant ou du mauvais acheminement du kit de communication,
- de la perte de tout courrier électronique,

ARTICLE 5 : DONNEES PERSONNELLES

5.1 Les données personnelles collectées par **ecosystem** via le Site ne sont utilisées par **ecosystem** que pour les besoins du **Défi ecosystem** (à savoir : gestion des inscriptions, envoi des kits pédagogiques le cas échéant, validation des défis réalisés, communication avec les inscrits, organisation des interventions Electriciens sans frontières dans le cadre du défi « S'engager c'est protéger), et, sous réserve d'obtenir le consentement exprès et préalable, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par **ecosystem** pour informer les participants sur ses activités.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel du service communication ecosystem, aux bénévoles ELECTRICIENS SANS FRONTIERES qui interviennent dans les classes et aux salariés qui organisent ces interventions et, le cas échéant, aux sous-traitants qui nous accompagnent dans la gestion du projet. **ecosystem** met en place les moyens approprié pour

assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles collectées via le Site, et notamment empêcher leur accès par des tiers non autorisés.

Les participants peuvent demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier d'**ecosystem** à tout moment. Ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu ci-dessous conformément au règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données.

ecosystem s'engage à ne pas conserver et à ne plus utiliser les données personnelles recueillies à compter du 30 septembre 2023.

5.2 Pour pouvoir exercer leurs droits, les participants peuvent contacter **ecosystem** :

Par voie postale :

ecosystem – Service Communication
34-40 rue Henri Regnault,
92068 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Par courriel : ledefi@ecosystem.eco

Par téléphone : 0 809 540 590

Section du site web : www.ecosystem.eco

Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Après traitement de la demande, ce justificatif sera détruit. Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 6 : LOI APPLICABLE / CONTESTATION

6.1 Le **Défi ecosystem** et le présent règlement sont soumis au droit français.

6.2 Toute contestation ou réclamation relative au **Défi ecosystem** doit être adressée à **ecosystem** à l'adresse suivante : **ecosystem** – Service Communication - 34-40 Rue Henri Regnault - 92068 Paris La Défense Cedex et ne sera prise en considération que dans les six (6) mois suivants la clôture du **Défi ecosystem** soit au plus tard le 7 décembre 2023.

Annexe – Liste des défis au choix

9 défis au choix :

Comprendre c'est protéger

Objectif : Identifier les matières premières qui sont utilisées pour la fabrication des équipements électriques et électroniques, à travers 4 zooms :

- Les petits appareils électriques
- Les ampoules
- Le téléphone portable
- Le réfrigérateur

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- 4 affiches thématiques « De quoi se compose ... ? »
- Les étiquettes à télécharger sur l'espace personnel pour réaliser les activités en classe

Comment réaliser le défi ?

Ce défi est composé de 4 zooms « équipements » complémentaires. Un seul zoom suffit à valider le défi, mais vous pouvez en réaliser autant que vous le souhaitez.

A l'aide du guide enseignant et des affiches dédiées vous pourrez expliquer à vos élèves quels sont les principaux composants des différents équipements électriques et ampoules. Vous trouverez dans le guide des propositions d'activités à mener en classe en groupe ou de façon individuelle.

Dans le cahier d'activités, vos élèves pourront réaliser des jeux pour découvrir et mémoriser les noms des principales matières premières utilisés pour réaliser les équipements.

Les jeux proposés pour les différents zooms font appel à des types d'intelligence différents, de façon à ce que vous puissiez si vous le souhaitez réaliser plusieurs zooms avec votre classe.

Les fiches pédagogiques disponibles vous donneront un complément d'information sur les différents types de ressources naturelles afin d'aller plus loin dans la sensibilisation si vous le souhaitez.

Les activités indiquées dans le guide enseignant sont des propositions, que vous pourrez adapter librement.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Transformer c'est protéger

Objectif : Comprendre comment sont recyclés les équipements électriques et électroniques et les ampoules, à travers 4 zooms :

- Les petits appareils électriques
- Les ampoules
- Le téléphone portable
- Le réfrigérateur

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- 4 affiches thématiques « Comment se recycle ... ? »
- Les étiquettes à télécharger sur l'espace personnel pour réaliser les activités en classe

Comment réaliser le défi ?

Ce défi est composé de 4 zooms « équipements » complémentaires. Un seul zoom suffit à valider le défi, mais vous pouvez en réaliser autant que vous le souhaitez.

A travers les 4 zooms proposés vous pourrez faire découvrir à vos élèves comment fonctionnent les usines qui recyclent les petits appareils électriques et électroniques, celles spécialisées pour le recyclage des ampoules, des téléphones, et/ou des réfrigérateurs.

Dans leurs cahiers d'activités, vos élèves vont pouvoir remettre les étapes dans l'ordre et faire des jeux pour découvrir quelques infos clés.

Les fiches pédagogiques disponibles vous donneront un complément d'information sur le recyclage afin d'aller plus loin dans la sensibilisation si vous le souhaitez.

Les activités indiquées dans le guide enseignant sont des propositions, que vous pourrez adapter librement.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Réparer c'est protéger

Objectif : Comprendre l'importance de prolonger la vie des appareils grâce à la réparation

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- Les étiquettes à télécharger sur l'espace personnel pour réaliser les activités en classe

Comment réaliser le défi ?

La réparation n'est pas toujours un réflexe, et pourtant « Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ». Lors de ce défi nous vous proposons quelques activités pour faire réagir vos élèves sur la réparation : est-ce que leurs parents réparent régulièrement les appareils qui peuvent tomber en panne à la maison ? Pourquoi certaines personnes réparent et d'autres non ?

Au fil des échanges et des activités vous pourrez leur faire découvrir les clés pour prolonger la vie des appareils électriques, à travers l'exemple du lave-linge.

Les activités indiquées dans le guide enseignant sont des propositions, que vous pourrez adapter librement.

Attention : l'objectif de ce défi est de transmettre des informations pratiques sur le recyclage et non de réaliser des réparations avec les enfants ou d'inciter les enfants à réparer seuls à la maison, pour des raisons de sécurité.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Donner c'est protéger

Objectif : Comprendre l'enjeu du don et le mettre en application via jedonnemontelephone.fr

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves

Comment réaliser le défi ?

Le don, comme la réparation est une solution à privilégier pour offrir une seconde vie aux appareils dont on ne se sert plus.

En réalisant le défi « Donner c'est protéger » vous allez pouvoir sensibiliser vos élèves à la solidarité et leur expliquer que le don est un acte solidaire et responsable.

Quels sont les appareils qui peuvent être donnés ? A qui ? Pourquoi ? Comment fonctionnent les associations de l'économie sociale et solidaire ?

Après avoir échangé avec vos élèves sur ces questions, la classe pourra passer à l'action en proposant aux parents d'élèves de donner un téléphone qui ne sert plus via « jedonnemontelephone.fr ».

Les téléphones envoyés seront soit remis en état par les Ateliers du Bocage pour être revendus à prix solidaire, soit, si cela n'est pas possible, recyclés.

Les activités indiquées dans le guide enseignant sont des propositions, que vous pourrez adapter librement.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Collecter c'est protéger

Objectif : Comprendre les différentes solutions pour recycler les appareils électriques et électroniques

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- Les mini boîtes de recyclage à construire

Comment réaliser le défi ?

Comment recycler une ampoule, un grille-pain, une imprimante, un frigo ?

Les solutions de recyclage sont nombreuses, en magasin, à la déchetterie, ou lors de la livraison des gros équipements.

Les activités proposées dans ce défi permettront aux élèves de mieux comprendre les spécificités de chaque solution de recyclage.

Les mini boîtes de collecte fournies dans le kit pédagogique pourront servir à vos élèves à partir à la recherche des ampoules usagées chez eux, pour aller ensuite les déposer avec leurs parents dans un bac de recyclage près de chez eux.

Les activités indiquées dans le guide enseignant sont des propositions, que vous pourrez adapter librement.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Agir c'est protéger

Objectif : Organiser une collecte d'appareils électriques et électroniques à l'école

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- Un gabarit de flyer à télécharger sur le Site www.ledefi.eco

Comment réaliser le défi ?

Le défi Agir, c'est protéger est l'occasion de mettre en pratique toutes les connaissances acquises lors des autres défis en organisant une collecte d'appareils électriques et électroniques lors de la fête de l'école par exemple.

Les équipements collectés pourront être soit :

- Hors d'usage : ils devront alors être déposés en déchetterie à l'issue de la collecte
- Fonctionnels : il pourront alors être remis à une association locale.

Les élèves devront préparer des flyers / affiches pour informer de la collecte organisée, puis tenir le stand et sensibiliser lors de la fête de l'école.

Les informations pratiques et les gabarits de flyers disponibles sur le Site www.ledefi.eco pourront vous aider dans la mise en œuvre de ce défi.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Imaginer c'est protéger

Objectif : Créer une œuvre d'art sur le thème du zéro déchet

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- Le matériel nécessaire à la réalisation des œuvres

Comment réaliser le défi ?

Pour relever ce défi, les enfants sont invités à se lancer dans un grand jeu de création où ils laisseront libre court à leur imagination et à leur créativité sur la thématique zéro déchet.

Des informations sur ce mouvement artistique et ses artistes renommés sont proposés dans le kit et sur le Site, pour inspiration.

Attention : Les élèves ne doivent en aucun cas rapporter / manipuler des ampoules ou des équipements électriques à l'école.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

S'engager c'est protéger

Objectif : Créer une œuvre d'art sur le thème du zéro déchet

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- L'affiche planisphère fournie

Comment réaliser le défi ?

Si vous souhaitez qu'un bénévole de l'ONG partenaire Électriciens sans frontières vienne intervenir dans votre classe, il vous suffit de choisir le défi dans votre espace personnel et de remplir un court formulaire destiné à faciliter l'organisation de l'intervention. Un bénévole de l'ONG Électriciens sans frontières prendra contact sous un délai de quelques semaines afin de convenir d'une date et d'échanger sur les objectifs pédagogiques de l'intervention.

Le réseau des bénévoles s'étend à toute la France métropolitaine, ils peuvent donc se déplacer dans les écoles de toutes les régions françaises.

Afin de préparer ce moment d'échanges, nous vous invitons à collecter les informations sur l'ONG Électriciens sans frontières et à rédiger dans le cahier d'activité les questions qui seront posées au bénévole lors de sa venue dans l'école.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Partager c'est protéger

Objectif : Réaliser un journal de la classe pour le partager avec une classe électrifiée grâce au **Défi ecosystem**, avec les autres classes de leur établissement, avec ecosystem, ou encore avec les parents.

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- Le gabarit de journal fourni

Comment réaliser le défi ?

Après avoir expliqué aux élèves les principaux éléments constituant un journal vous pourrez vous lancer dans la préparation d'un journal de classe.

Attention : Les écoles électrifiées par l'ONG sont situées dans des régions très reculées, il n'est donc pas possible de mettre en place une correspondance suivie. Votre journal de classe partira dans les bagages du bénévole, et lorsque cela est possible les enfants sur place pourront répondre de façon commune à toutes les classes. Cette réponse vous sera transmise via le Site.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire. Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent qu'à valider vos défis.